



- **Vous voulez vous marier, vous pacser ou vivre en union libre,**
- **Vous envisagez un divorce, une séparation,**
- **Vous souhaitez changer de régime matrimonial,**
- **Vous héritez d'une succession,**
- **L'un de vos proches bénéficie ou va faire l'objet d'une mesure de protection (sauvegarde, tutelle ou curatelle),**

Il est facile de s'unir mais la séparation est douloureuse et juridiquement complexe.

Au cours des dernières années, le législateur a instauré le PACS, a réformé la procédure de divorce, le régime des tutelles, les successions et bien d'autres projets sont dans les cartons.

De plus tout changement de situation matrimoniale ou familiale génère des incidences fiscales directes qu'il convient d'anticiper.

Notre cabinet assiste les particuliers dans leurs contentieux familiaux et dispose d'une expérience solide en la matière.